



### Développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour en faciliter la pratique

- **Soutenir le tissu associatif** dont l'engagement contribue à la promotion du vélo,
- **Mettre en place des services autour de la pratique du vélo** : ateliers de réparation et auto-réparation, formation et remise à niveau de la pratique...,
- Développer les **actions de sensibilisation déjà engagées auprès des collégiens**, notamment sur les aspects de sécurité,
- Créer la **maison départementale du vélo** dans le parc de la Bergère,
- Mener des campagnes d'information auprès des habitants pour développer une « culture vélo »,
- Encourager un report modal en faveur du vélo sur les **déplacements domicile-travail**.

### Mettre en place une gouvernance spécifique et animer un réseau vélo partenarial avec les acteurs du territoire

- **Approfondir la collaboration** avec les Communes, les Etablissements publics territoriaux, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités et les associations dans la recherche et la conception des solutions de mise en cyclabilité,
- **Concerter** sur les projets avec les autorités de police (Maires, Préfet) qui auront la charge de faire respecter le bon usage des aménagements cyclables et d'assurer la sécurité de toutes et tous,
- **Développer une culture interne** au sein des services du Conseil départemental pour intégrer la problématique « mobilité active » dans la conduite de tous les projets d'aménagement.

### Accélérer le déploiement des infrastructures cyclables à l'échelle départementale

- Rendre **100% des voies départementales cyclables** en 2024,
- Organiser le rabattement vélo vers les gares (existantes et futures),
- Développer massivement l'**offre de stationnement vélo**,
- Abaisser les vitesses de circulation partout où c'est possible,
- Adapter les règles de circulation à l'usage du vélo.



### Qu'est-ce que la cyclabilité d'une rue ?

C'est sa capacité à accueillir des usagers cyclistes dans des conditions optimales de sécurité, de confort et de praticité répondant à leurs besoins de déplacement. Pour concevoir et mener chaque projet, le Département est parti de l'hypothèse qu'une voie était cyclable lorsqu'elle était adaptée à la pratique du vélo par un collégien ou un adulte peu expérimenté. Différentes solutions existent pour améliorer la cyclabilité des rues en fonction du contexte, notamment :

- Aménagements cyclables protégés et en site propre,
- Aménagements en simple marquage,
- Couloirs bus ouverts aux vélos,
- Aménagement en zone 30,
- Chaussée à voie centrale banalisée,
- Double-sens cyclable,
- SAS vélo et cédez-le-passage cycliste aux feux.

Crédits photographiques : Franck Rondot / Nicolas Moulard / Bruno Levy  
Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Bureau de la photographie et de l'impression / 2019



f t i y  
SUIVEZ-NOUS #SSD93  
seinesaintdenis.fr

# Pour un territoire 100 % cyclable en 2024

Le Département de la Seine-Saint-Denis engagé dans la transition écologique



**Stéphane Troussel**  
Président du Conseil  
départemental de la Seine-  
Saint-Denis

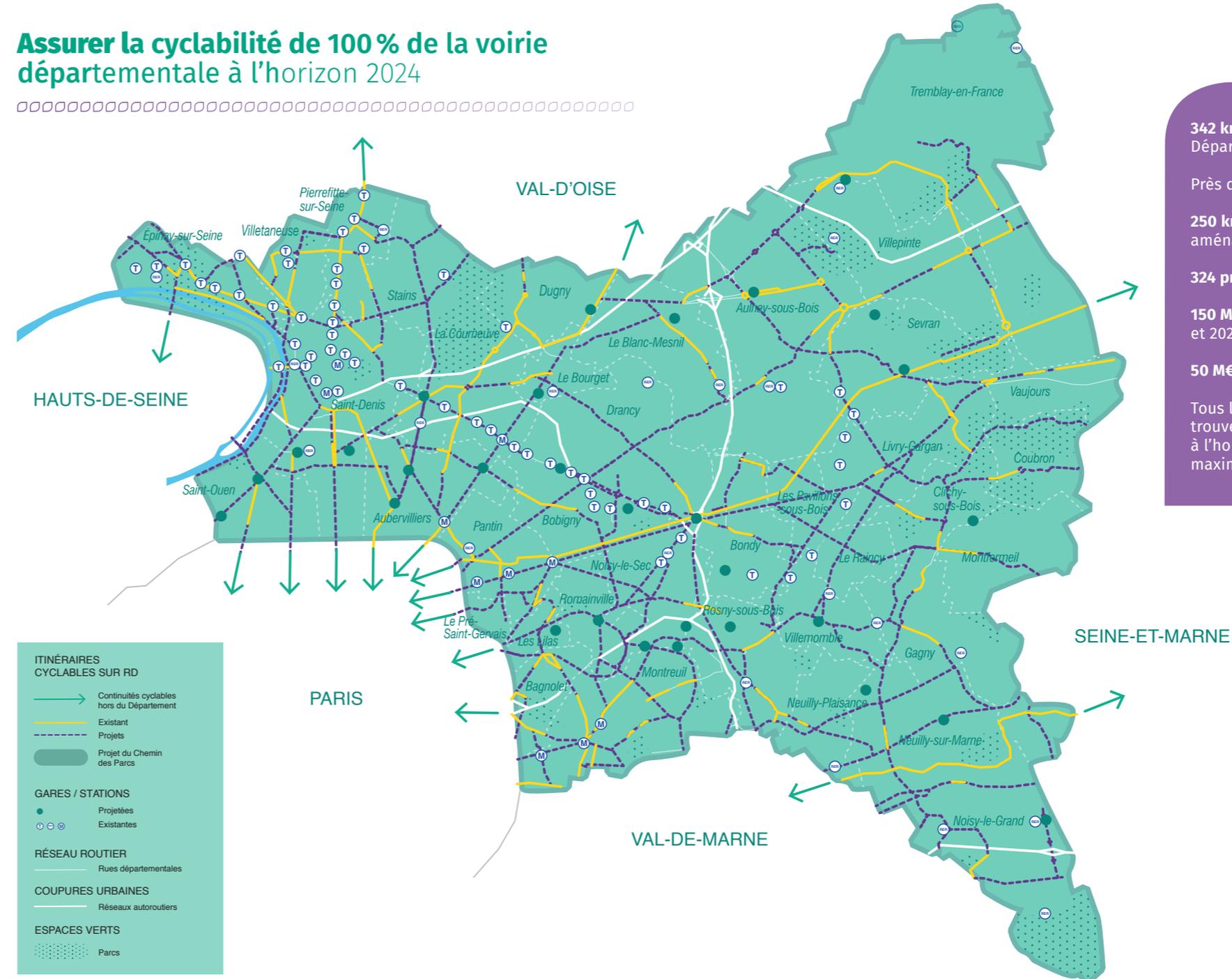
Depuis plusieurs années déjà, la Seine-Saint-Denis mène une politique volontariste en faveur des modes actifs, en particulier le vélo. Face au défi climatique, et alors que 45 000 personnes meurent aujourd'hui chaque année en France de la pollution, nous nous devons toutefois d'aller plus loin, plus vite.

Dans le cadre de nos Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique, le Conseil départemental a adopté une stratégie vélo d'une ambition inédite, qui doit permettre de rendre notre territoire 100% cyclable. Cet objectif devra être atteint d'ici 2024, année décisive pour notre territoire avec la livraison de premiers tronçons du nouveau métro Grand Paris Express et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour y parvenir, le Département s'est donné les moyens de ses ambitions : 150 millions d'euros seront investis sur l'ensemble des routes départementales pour l'adapter à la pratique du vélo, à travers plus de 300 projets.

Cette stratégie 100% cyclable est le fruit d'un long travail d'analyse, pour concevoir des projets adaptés à chaque route du territoire. Le travail partenarial engagé depuis des années avec les communes, les établissements publics territoriaux, mais aussi les associations de cyclistes, sera encore renforcé, pour assurer le meilleur maillage possible, partout en Seine-Saint-Denis.

Notre engagement pour le vélo, moyen de transport propre et économique, a gagné en ampleur cette année et ne cessera de croître, jusqu'à ce que toute personne qui le souhaite puisse se déplacer en vélo en toute sécurité dans le département. Il nous faut agir très vite, avec sérieux, pour être à la hauteur des transformations de notre territoire, mais aussi et surtout, pour apporter des solutions à la hauteur des enjeux climatiques et de santé publique qui nous font face.

## Assurer la cyclabilité de 100% de la voirie départementale à l'horizon 2024



**342 km** de voirie gérés par le Département sur le territoire

Près de **100 km** déjà aménagés

**250 km** de voirie restant à aménager

**324 projets** recensés à réaliser

**150 M€** programmés entre 2019 et 2024

**50 M€** déjà investis

Tous les habitants se trouveront à **2 km d'une gare** à l'horizon 2030, soit 8mn maximum à vélo